



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation 23 septembre 2011
Date d'affichage
Date de séance 30 septembre 2011

L'an deux mille onze, et le vendredi trente septembre, à huit heures.

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur le Maire, Ronald TUMAHAI.

Etaient présents :

Nombre de conseillers	
En exercice	35
Présents	23
Procurations	9
Votants	32
Pour	32
Contre	0
Abstention	0

OBJET :

Autorisant la levée de prescription quadriennale relative aux créances salariales.

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie dans les délais légaux.

Nom – Prénom	Présent	Absent	Procuration
TUMAHAI Ronald	X		
POMMIER Aitu		X	ARO Dylma
BARFF Oscar	X		
TURQUEM née TUPAI Sandrine	X		
ARO Dylma	X		
SALEM née STEIN Marie-Thérèse	X		
TEPAVA Wilhelm	X		
BLANCHARD Moana		X	TURQUEM Sandrine
HARUA née TEHETIA Monette	X		
MANEA Tania	X		
LISSANT Simplicio	X		
ROHI Laurent		X	TEPAVA Wilhelm
TEISSIER née PAHOA Berthe		X	LISSANT Simplicio
VILLERET née LY WA UT Clothilde		X	TUMAHAI Ronald
TAEA Louis	X		
LEVAUDI Franck		X	
NATUA née FULLER Hélène	X		
RICHERD née BAMBRIDGE Bellinda	X		
CHING Yves	X		
TEIKIAVAITOUA née ARAPA Chantal		X	
VAN BASTOLAER Gustave	X		
AH LO Victor	X		
RUA Antoine		X	VAN BASTOLAER G.
TEURU née TAIARUI Marie-Rose	X		
MAITI Mareta	X		
TUMAHAI Hina		X	BAMBRIDGE-RICHERD B.
ATAE Layana	X		
BERTHOLON Nicolas	X		
ATENI née TAPARE Marie	X		
BOOSIE-HAERAAROA née NATUA Auxilia		X	ATENI Marie
MARAMA née TEFAAFANA Claire		X	
CRIDLAND Johnes	X		
HOWELL Patrick	X		
TETARIA Charles		X	HOWELL Patrick
HONG née THOMPSON Madeleine	X		

Formant la majorité des membres en exercice.

- VU la loi n° 71-1028 du 24 décembre 1971 relative à la création et à l'organisation des communes dans le territoire de la Polynésie française ;
- VU le décret n° 72/407 du 17 mai 1972 portant création des communes dans le territoire de la Polynésie française ;
- VU la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 portant statut d'autonomie de la Polynésie française, modifiée par la loi organique 2007-223 du 21 février 2007 puis par la loi organique n° 2007-1719 du 07 décembre 2007 ;
- VU l'ordonnance n° 2007-1434 du 05 octobre 2007 rendant applicable les dispositions du code général des collectivités territoriales aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics ;
- VU décret n° 2008-1020 du 22 septembre 2008 portant extension des première, deuxième et cinquième parties du Code général des collectivités territoriales aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics ;
- VU l'article L.2572-69 du Code général des collectivités territoriales
- VU la délibération n° 77/90 du 14 décembre 1990 réglant les conditions de travail et de recrutement du personnel de la Commune de PUNAAUIA ;
- Après en avoir délibéré, le Conseil municipal ;
- En sa séance du 30 septembre 2011 ;

ADOPTÉ

- Article 1** – Est autorisée la levée de la prescription quadriennale afin de permettre le paiement des heures supplémentaires de messieurs BROTHERS Nelson, LAI Roland, MAUFENE Gilbert, PUNUARII Yannick, SING Wuik-Sang, TAURAA Jean-Claude, TEREMATE Jean-Pierre, TERIIPAIA Mataira, TEHUIOTOA Kalei, TEAUROA-PARAU Auguste, TERIIPARAU Aristide et mademoiselle SAMG-MOUIT Jocelyne pour l'exercice 2006 d'un montant total de trois millions deux cent soixante deux mille sept cent trente et un francs (3 262 731 F CFP).
- Article 2** – La dépense y afférente sera prise en charge par le budget communal – exercice 2011 Section de fonctionnement - Chapitre 64118 - Fonction 113.
- Article 3** – La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de la Polynésie française dans un délai de trois mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.
- Article 4** – Le Maire et le receveur municipal sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré le 30 septembre 2011,
Extrait certifié conforme au registre des délibérations.



Acte rendu exécutoire
Après envoi en subdivision le :
07 OCT. 2011
et après publication, affichage ou
notification le :
10 OCT. 2011
Le maire,

R. TUMAHAI



Le Maire,


R. TUMAHAI